
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR22.33PR
concernant
la 2^{ème} série de compléments au budget 2022**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 21 novembre 2022.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, Raluca VILLARD, remplacée par Pascal GAFNER et Messieurs Laurent ROQUIER, Ervin SHEU excusé et remplacé par David RYCHNER, Juan Antonio RAMIREZ, Paul-Camille GENTON, Luca SCHALBETTER et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour les compléments d'explications et réponses à nos questions.

La Commission des finances apporte les commentaires suivants sur les principaux postes du préavis :

Administration générale

101.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets pour un total de CHF 32'000.--
Coût d'un consultant au niveau de la centralisation du travail de l'ensemble des services dans le cadre du programme de législature.

101.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets de CHF 35'500.--
La promesse de vente n'a pas abouti suite à des problèmes lors de la demande de permis de construire par rapport des demandes complémentaires imposées par les CFF.

101.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets de CHF 35'000.--
Lors du bouclage des comptes 2022, ce montant sera très certainement compensé par un prélèvement sur un fonds.

101.3170.00 Frais de réception, manifestations de CHF 30'200.--
le coût pour l'impression se monte à CHF 10'000.--, la mise sous pli et l'envoi réalisé par le canton pour CHF 20'200.--.

110.3111.00 Achat machines et mobilier de CHF 50'000.--
190.3111.10 Achats machines, mobilier et logiciels de CHF 15'000.--
354.3141.12/21 Améliorations des bâtiments de CHF 50'000.--
354.3161.00 Loyers et locations de CHF 23'000.--

120.3111.00 Achats machines et mobilier de CHF 30'000.--

Ces comptes divers dicastères de la Ville.

Le service de la Mobilité a trouvé des locaux à la Rue des Remparts 19 qu'il a fallu équiper en matériel et informatique.

Ces modifications ont engendré divers réaménagements dans les locaux de l'Hôtel de Ville.

Pour sa part la Commission des finances estime que malgré l'opportunité liée au locaux, ces dépenses n'ont aucun caractère urgent et devaient être financées au travers du budget 2023.

Finances

190.3111.10 Achats machines, mobilier et logiciels de CHF 28'000.--

Remplacement d'un logiciel suite à l'arrêt subit des mise à jour de l'ancien par le Canton.

Sport, Tourisme et Bâtiments

170.3653.14 Aide aux sociétés sportives de CHF 30'000.--

Aide solidaire au club de BMX Yverdon-Grandson selon convention avec une demande émanant de la Commune de Grandson qui a également participé pour un même montant. Le club s'est engagé quant à lui à fournir des bénévoles lors de manifestations organisées par la ville en contrepartie.

346.3141.31/18 Entretien-rénovation des bâtiments PF de CHF 44'000.--

Il s'agit de travaux d'adaptation pour l'extension de l'UAPE.

346.3141.31/23 Entretien-rénovation des bâtiments PF de CHF 8'000.--

Exigence du service de l'hygiène

346.3189.00 Autres prestations de tiers de CHF 10'000.--

354.3189.00 Autres prestations de tiers de CHF 30'000.--

Remplacement de deux collaborateur-ices malades pour une longue durée

355.3141.10/19 Entretien-rénovations des bâtiments scolaires de CHF 50'000.--

Le balcon du bâtiment représentait un risque tant pour les élèves que les enseignants.

Mobilité, Travaux et Environnements

320.3142.50 Entretien zones boisées hors forêts de CHF 19'700.--

Suite au parcage des locataires des jardins communaux des dégâts ont été occasionnés aux racines des arbres nécessitant leur abattage. Depuis des mesures ont été prises pour éviter ce problème à l'avenir.

Sécurité Publique

650.3011.00 Traitements de CHF 27'000.--

650.3030.00 AVS-AI-APG-AC de CHF 1'700.--

650.3040.00 Caisse de pensions (en lieu et place de 3011 comme mentionné dans le rapport)

Pompier malade pour une longue durée

Urbanisme, RH et Culture

130.3092.00 Frais de recherche de personnel de CHF 10'000.--

130.3092.00 Frais de recherche de personnel de CHF 44'000.--

Ces frais concernent la recherche de deux chef-fes de service et correspondent aux frais d'assesment et du recrutement.

La COFI trouve ces montants particulièrement élevés.

155.3653.12 Subvention Fondation Maison d'Ailleurs de CHF 50'000.--

Concerne des coûts payés par la Fondation liés aux audits / diagnostics réalisés.

La COFI estime que ce type de montant doit être traité par le budget ordinaire

156.3189.00 Autres prestations de tiers de CHF 23'790.--

Projet plus ambitieux que prévu initialement en 2021.

Energie

801.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets de CHF 50'000.--

Cette demande fait suite aux nombreux recours liés à l'augmentation des tarifs du gaz en mai 2022.

801.3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets de CHF 50'000.--

Le montant initialement prévu au budget 2022 est insuffisant suite tant à la mise en place de nouvelle structure du SEY qu'au remplacement du chef de service.

La COFI ne voit pas l'urgence de cette dépense.

Considérations :

Comme annoncé au mois de juin 2022 et suite à l'envolée des prix de l'énergie, il fallait s'attendre dans le cadre de ces crédits complémentaires à une forte augmentation de ces postes, au final l'ensemble des augmentations sur le prix des énergies se chiffre à CHF 229'050.-- dans ce préavis.

La Commission des finances relève que plusieurs dépenses sont traitées au travers de crédits complémentaires en lieu et place du budget ordinaire.

De ce fait la Commission se permet de rappeler, à l'instar du rapport COFI sur le même objet en 2021, à la Municipalité que les crédits complémentaires ne devraient concerner que des urgences ou des opportunités. Les autres dépenses devraient passer par la voie normale du budget. Par ailleurs, ils ne devraient pas, sauf événement imprévu et coûteux, atteindre une somme aussi importante que l'équivalent plus de 1.5 point d'impôt.

La COFI est parfaitement consciente du fait qu'il n'est pas possible d'utiliser une ligne budgétaire pour compenser des dépenses supplémentaires dans une autre. Elle estime toutefois qu'il devrait être envisageable d'indiquer si, dans le domaine concerné, des économies sont possibles pour compenser dans une certaine mesure, les nouvelles dépenses non prévues au budget, voire les compenser par des nouvelles recettes.

Vœux :

Sur cette base, la Commission des finances réitère les vœux formulés en 2021, à savoir :

Les crédits complémentaires devraient rester exceptionnels et ne concerner que de véritables urgences, nécessités évidentes ou opportunités uniques.

Les autres dépenses doivent passer par la procédure budgétaire normale.

Si des revenus supplémentaires ne sont pas générés en contrepartie des dépenses supplémentaires, il serait souhaitable de montrer que des économies peuvent être faites sur d'autres lignes de budget afin de maintenir l'équilibre de celui-ci.

Conclusions :

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à une large majorité de ses membres de prendre note de ses vœux et d'approuver le préavis et ceci sans enthousiasme et plutôt à contre cœur, tel que présenté par la Municipalité.

Olivier Jaquier
Président



Yverdon-les-Bains, le 28 novembre 2022.